



CDEN de l'Aude
14 septembre 2021

Déclaration de la FSU 11

Cette rentrée est encore une fois marquée par un contexte sanitaire particulier. Cependant, la FSU tient à rappeler que si la crise sanitaire a révélé les carences de l'école, ce sont les choix politiques qui les ont aggravées.

En effet, la FSU, avec plusieurs autres organisations syndicales, a réclamé un collectif budgétaire pour davantage d'enseignant-e-s, de CPE, AED, AESH, de Psy-EN, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux dans les écoles, les établissements et les services pour répondre aux besoins. Le ministre Blanquer n'en a cure : il fait comme si de rien n'était, comme s'il n'y avait pas eu les mois de fermetures des écoles et des établissements en 2020, comme si les lycées n'avaient pas appliqué la demi-jauge l'an dernier, et qu'aucun moyen supplémentaire n'était nécessaire.

La politique de ces dernières années est poursuivie et même amplifiée : le ministère fait des économies sur le dos des élèves et des personnels. Dans les collèges de l'Aude, pour un nombre d'élèves quasi inchangé, c'est l'équivalent de 12 postes en équivalent temps plein qui sont supprimés. Ainsi les effectifs des classes n'ont jamais été aussi chargés : ils dépassent même par endroits 30 élèves. Dans les lycées, la même politique est à l'œuvre : le nombre d'élèves augmente mais les postes ne suivent pas et les effectifs peuvent dépasser les 35 élèves.

Dans les écoles, malgré une dotation supplémentaire de 8 postes par rapport à l'an dernier, on en est réduit à devoir choisir entre des postes de remplaçants, indispensables, et des ouvertures de classe, tout aussi indispensables. Tout aussi indispensables, les RASED sont les grands oubliés de la carte scolaire. Lors du CTSD de mars, nous avons chiffré à 46 postes les moyens nécessaires pour reconstituer de manière efficiente le tissu de prévention de la difficulté scolaire avec des réseaux complets (1 psychologue, 1 maître G et 2 maîtres E pour 800 élèves). Aujourd'hui, le fonctionnement en pôles ressources sur une circonscription voire sur plusieurs, en lieu et place de RASED de proximité, cache mal le manque de personnels spécialisés et le saupoudrage des aides. Ainsi dans notre département, les circonscriptions de Limoux et Castelnaudary n'ont pas de maître G (rééducation) ; sur l'ensemble du département, la rééducation souffre d'un manque de 10 postes G pour couvrir tous les secteurs. En outre, 2 postes E sont vacants sur la circonscription de Limoux depuis la rentrée. Pour la FSU, il est plus que temps de relancer les départs en formation pour reconstituer les indispensables réseaux spécialisés d'aide de proximité que sont les RASED !

C'était pour éviter cela que la demande d'un plan d'urgence pour le service public d'éducation avait été très majoritairement portée par ce CDEN à l'hiver dernier. Mais au contraire, la situation du service public d'éducation se dégrade et le ministère en porte l'entière responsabilité. Le refus de recruter davantage de professeurs titulaires, en particulier en recourant aux listes complémentaires des concours fait que de nombreux postes restent vacants à ce jour. C'est donc à Pôle Emploi que l'Académie de Montpellier va chercher des professeurs pour les collèges et les lycées : 5 offres concernent le département de l'Aude et nous ne sommes qu'une dizaine de jours après la rentrée.

L'attractivité du métier est en cause, et ce ne sont ni la prétendue « revalorisation historique », qui est loin de compenser les pertes liées au gel du point d'indice, ni la réforme de la formation initiale, qui va mettre dans les classes des contractuels alternants payés moins de 700 euros par mois, ni la pratique d'un ministre qui impose de manière autoritaire des réformes rejetées par les personnels tout en fondant sa communication sur le déni de réalité et les contre-vérités, qui vont y changer quelque chose.

Ces derniers jours, on a même entendu le Président de la République, en déplacement à Marseille, ressortir le vieux serpent de mer du recrutement local des personnels enseignants, qui a

pourtant montré son inefficacité dans les collèges d'éducation prioritaire où il avait été imposé. Les directeurs et directrices d'école ne demandent pas à recruter leurs collègues ni à en être leurs supérieurs hiérarchiques. Ils et elles demandent du temps de décharge et des personnels administratifs qui permettent de faire face à leur charge de travail.

Concernant la scolarisation des enfants de situation de handicap, il y a aussi loin entre la communication des ministères de l'Éducation nationale et des personnes handicapées et la réalité. Cette rentrée scolaire voit la généralisation des PIAL, qui d'après la loi bien mal nommée sur « l'école de la confiance », devaient « mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève en situation de handicap. » En réalité, faute de recrutements suffisants et en raison de l'augmentation du nombre d'enfants à accompagner, on accélère la mutualisation et on utilise le volume horaire d'accompagnement de chaque enfant comme une variable d'ajustement : les AESH accompagnent de plus en plus d'enfants et chacun d'entre eux reçoit de moins en moins d'accompagnement. Avec les PIAL, la gestion de la pénurie est donc renvoyée au niveau local : les personnels enseignants ou CPE qui ont accepté la fonction de coordinateur de PIAL et qui sont chargés de répartir les moyens d'accompagnement pour un ensemble d'écoles et d'établissements, se rendent compte qu'on leur a donné une mission impossible. Plusieurs d'entre eux songent déjà à jeter l'éponge. Quand on ajoute à cela le fait que les AESH, qui représentent 10 % des effectifs du Ministère de l'Éducation nationale, et sont à 90 % des femmes, continuent d'être maintenues dans un statut précaire : malgré l'entrée en vigueur d'une nouvelle grille de rémunération, les AESH sont dans leur grande majorité maintenues sous le seuil de pauvreté. C'est pourquoi une nouvelle journée de mobilisation des AESH est d'ores et déjà prévue pour le mardi 19 octobre pour réclamer un véritable statut pour ces personnels et les moyens qui permettraient de satisfaire les besoins d'accompagnement des élèves.

Enfin, concernant la situation sanitaire, il est impossible de ne pas dénoncer encore une fois l'impréparation du ministère par rapport à la rentrée, avec la publication de la FAQ actualisée le matin même de la pré-rentrée le 1^{er} septembre, publication dont le caractère tardif a mis en difficulté les personnels des écoles et des établissements, les collectivités territoriales, mais aussi, disons-le, les services académiques. L'application pratique de certaines dispositions ne semble pas avoir été anticipée. Ainsi, l'intégration soudaine des psychologues de l'Éducation Nationale aux catégories de personnels soumises à l'obligation vaccinale, alors qu'il ne s'agit pas de personnels soignants, ne paraît pas fondée et la FSU en demande le retrait. De même, alors que le ministre avait annoncé en juillet qu'en présence d'un cas dans une classe de collège ou de lycée, les élèves vaccinés resteraient en classe et les élèves non vaccinés suivraient un enseignement à distance pendant une semaine, déclaration qui avait légitimement choqué, la FAQ évoque une simple déclaration des parents qui permettrait aux élèves de revenir en classe le cas échéant. De plus, certaines dispositions liées à l'application du passe sanitaire ont des conséquences sur la possibilité de sorties culturelles ou sportives. Il est difficile d'entendre que des cours d'EPS puissent se faire dans des gymnases mais pas dans des espaces de plein air parce que ces derniers seraient soumis à la présentation d'un passe sanitaire, qu'il n'est pas possible d'exiger des élèves. Alors qu'on sait bien maintenant que c'est le risque aérosol qui est le plus important dans la transmission du COVID-19, et que le ministère commence à peine à reconnaître l'importance de capteurs de CO2 voire de purificateurs d'air, tout en se défaussant sur les collectivités territoriales, il est tout de même absurde d'interdire l'EPS dans certains espaces de plein air où le risque de transmission est extrêmement faible. On voit en outre que l'application du passe sanitaire risque d'occasionner beaucoup d'entorses à la confidentialité des données de santé et provoquer des tensions inutiles entre personnels et usagers.

Pour toutes ces raisons (manque de moyens, absence de véritable revalorisation, école inclusive, impréparation de la rentrée par rapport à la situation sanitaire), dans le cadre d'une intersyndicale, la FSU appelle l'ensemble des personnels à participer à la journée de grève du 23 septembre : pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail.